

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2021**

Date de convocation :
06/04/2021

Date de publication :
06/04/2021

**Nombre de conseillers en
exercice : 60**

Présents :

- point n°1 : **52**
- points n° 2,3, 11, 16, 21 et
élection du Président de
séance : **53**
- points n° 4, 12, 17, 22 : **54**
- points n°5 à 10, 13 : **55**
- points n°14, 15, 18 à 20, 23
à 26 : **56**

Votants :

- point n°1 : **55**
- points n° 2,3, 11, 16, 21,
élection du Président de
séance, 4, 12, 17, 22 : **56**
- points n° 5 à 10, 13 : **57**
- points n°14, 15, 18 à 20, 23
à 26 : **58**

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 avril à 19 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Charles Vanel à Lagny sur Marne, sous la présidence de Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Arnaud BRUNET, Martine DAGUERRE (en visioconférence), Manuel DA SILVA, Laurent DELPECH, Laurent DIREZ, Yann DUBOSC (en visioconférence), Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Pascal LEROY, Sylvia CHEVALLIER (suppléance de Patrick MAILLARD, en visioconférence à partir du point n°2), Denis MARCHAND (en visioconférence), Mireille MUNCH, Marc PINOTEAU, Christian ROBACHE, Tony SALVAGGIO (en visioconférence), Laurent SIMON, Nathalie TORTRAT (en visioconférence), Sinclair VOURIOT, Laurence AUDIBERT, Régine BORIES, Nadine BREYSSE (en visioconférence), Chantal BRUNEL (en visioconférence à partir du point n°4), Alain CHILEWSKI (en visioconférence à partir du point n°14), Ghyslaine COURET (en visioconférence à partir du point n°4), Elda DE SA, Jacques DELPORTE, Lauren DESPRES, Joelle DEVILLARD, Serge DUJARRIER, Sébastien DUPLAN, Baptiste FABRY (en visioconférence), Bouchra FENZAR-RIZKI, Patrick JAHIER, Brigitte JARROT-THYRODE, Franck LE MILLOUR WOIRHAYE, Martine LEFORT, Florent LEGEARD DAMILANO (en visioconférence), Michaël LOPEZ, Fatna MEKIDICHE (en visioconférence), Valery MICHAUX (en visioconférence), Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ, Nathalie NUTTIN, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Catherine RIBAILLE, Amandine ROUJAS (en visioconférence), Patrick ROULLE, Serge SITHISAK (en visioconférence), Elisabeth TE, Thi Hong Chau VAN, Claude VERONA (en visioconférence), Aude ZAFOUR, Jean-Paul ZITA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoir : Ghyslaine COURET à Serge DUJARRIER (jusqu'au point relatif à l'élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs inclus), Marc NOUGAYROL à Régine BORIES, Olivier PAJOT à Michaël LOPEZ.

Suppléance : Patrick MAILLARD par Sylvia CHEVALLIER (à partir du point n°2).

EXCUSES :

Sylvia CHEVALLIER (point n°1), Chantal BRUNEL (jusqu'au point relatif à l'élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs inclus), Alain CHILEWSKI (jusqu'au point n°13 inclus),

ABSENTS :

Thibaud GUILLEMET, Loïc MASSON.

Secrétaire de séance : Régine BORIES est désignée pour remplir cette fonction.

Le Président informe les élus que l'ordre de passage des points a été modifié afin de permettre un vote des comptes administratifs des quatre budgets (principal, assainissement, eau potable et foncier) à la suite. La numérotation des points indiquée dans l'ordre du jour reste inchangée.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 MARS 2021

Joelle DEVILLARD, absente à cette instance, ne souhaite pas prendre part au vote.

Le compte-rendu du conseil communautaire du lundi 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 52 voix Pour et 4 voix Contre,

4 voix contre : Michaël LOPEZ, Valery MICHAUX, Olivier PAJOT, Patrick ROULLE

- ❖ **PROCEDE** à la désignation des membres au sein des 4 commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire comme suit :

	Logement	Assainissement	Culture	Transition écologique
Bussy Saint Georges	Régine BORIES	Marc NOUGAYROL	Nathalie NUTTIN	Edouard LEROY
Bussy Saint Martin	Sylviane CHABROUX	Alain GALPIN	Isabelle AMALOU	Jean-Paul HOUVENAEGHEL
Cametin	Hervé DENIZO	Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN	Hervé DENIZO
Chalifert	Natacha NOEL	François TRAEGER	Laurent SIMON	Claude VOISIN
Chanteloup en Brie	Laurent DIREZ	Olivier COLAISSEAU	Olivier COLAISSEAU	Emmanuelle ABEL
Collégien	Joëlle DEVILLARD	Michel ARRUFAT	Alain LEFEVRE	Hien Toan PHAN
Conches sur Gondoire	Virginie NSIMBA	Steve BARROCAL	Marie-Christine VATOV	Martine DAGUERRE
Dampmart	Françoise DARRAS	Laurent DELPECH	Myriam CHMELEFF	Fabien MARTINEAU
Ferrières en Brie	Martine FITTE-REBETE	Jacques DELPORTE	Alain LITTIERE	Isabelle BRUAUX
Gouvernes	Nathalie TORTRAT	Bernard MAINGON	Martine ROBILLARD-DIABATE	Marc ILLY
Guermantes	Annie VIARD	Denis MARCHAND	Michèle PETITOT	Christophe GUELLAFF
Jossigny	Monique BRANDSTAETTER	Christian FEAUVEAU	Christine PAULINO	Gwenaël COUIC
Jablins	Jean Michel BARAT	Jean Michel BARAT	Jean Michel BARAT	Jean Michel BARAT
Lagny sur Marne	Florence BLANCHARD	Patrick JAHIER	Sébastien MONOT	Marie SAILLIER
Lesches	Nicolas LECLERE	Patrick DAVOURIE	Cathya KHETAL	Alain KOLOPP
Montévrain	Jérémy LATRAYE	Serge DUJARRIER	Thierry SERRES	Sébastien DUPLAN
Pomponne	Arnaud BRUNET	Claude SCHAEFFER	Fabrice BUSSY	Laurence AUDIBERT
Pontcarré	Catherine TOURNUT	Bruno BERTHINEAU	Déborah THOMAS	Bruno BERTHINEAU
Thorigny sur Marne	Christèle ROMBEAUT	Hervé PILGRAIN	Lauren DESPRES	Nebojsa MAJIC
Saint Thibault des Vignes	Elisabeth COURTINE	Sinclair VOURIOT	Martine LEFORT	Sabine PICARD

3 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal

11 - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget assainissement

16 - BUDGET EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 55 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget eau potable

21 - BUDGET FONCIER - COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget foncier

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'ordre du jour de la séance comportant le vote des comptes administratifs 2020,

Vu la candidature de Mireille MUNCH,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 55 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **ELIT** Mireille MUNCH en tant que Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs 2020.

Jean-Paul MICHEL, Président, quitte la séance.

4 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2020 et ses annexes.

12 - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget assainissement et ses annexes.

17 - BUDGET EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 55 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget eau potable et ses annexes.

22 - BUDGET FONCIER - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- ❖ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs
- ❖ **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget foncier et ses annexes.

Jean-Paul MICHEL, Président, revient en séance.

5 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2020 du budget principal en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	2 172 094,21 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	1 627 650,37 €
Couverture du besoin de financement (1068)	5 252 226,90 €

6 - ACTUALISATION ET CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - BUDGET PRINCIPAL N°2021-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 56 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **VOTE** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1101 - REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE DE LAGNY SUR MARNE ET ST THIBAUT DES VIGNES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 390 000,00 €	4 006 726,20 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 375 587,35 €	908 000,00 €	3 113 138,85 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	12 000 000,00 €	5 013 127,97 €	1 388 628,75 €	201 517,08 €	1 375 587,35 €	908 000,00 €	3 113 138,85 €

PROGRAMME 1103 - REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	330 000,00 €	520 337,78 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	302 149,31 €	140 000,00 €	408 188,47 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 699 800,00 €	2 034 825,23 €	2 959 422,23 €	1 855 214,76 €	302 149,31 €	140 000,00 €	408 188,47 €

PROGRAMME 1104 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE THORIGNY SUR MARNE - DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	1 170 299,55 €	100 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	868 959,68 €	201 600,00 €	199 739,87 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	1 788 844,34 €	868 959,68 €	201 600,00 €	199 739,87 €

PROGRAMME 1105 - REHABILITATION DES BATIMENTS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	423 000,00 €	888 630,07 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	4 357 089,46 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	358 719,53 €	1 125 000,00 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 357 089,46 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	576 022,20 €	358 719,53 €	1 125 000,00 €	- €

PROGRAMME 1106 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES ACTUELLES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	93 800,00 €	684 000,00 €
DEPENSES PROPOSEES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	63 937,25 €	70 000,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	268 987,47 €	63 937,25 €	70 000,00 €

	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	2 579 204,32 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	3 223 067,07 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 044 000,00 €	648 000,00 €	3 223 067,07 €	- €

PROGRAMME 1107 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE QUAI DE LA GOURDINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 516 000,00 €	5 774 546,41 €	
DEPENSES PROPOSEES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 484 898,65 €	2 429 000,00 €	3 376 647,76 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	33 253,79 €	1 484 898,65 €	2 429 000,00 €	3 376 647,76 €

PROGRAMME 1108 - MAISON DE SANTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 990 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	611 945,53 €	107 400,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	4 110 547,38 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	609 892,91 €	230 000,00 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 110 547,38 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	1 873 075,70 €	609 892,91 €	230 000,00 €	- €

PROGRAMME 1109 - POLE SOLIDAIRE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET +
DEPENSES ACTUELLES	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	55 600,83 €	300 000,00 €		
DEPENSES PROPOSEES	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	20 814,36 €	41 000,00 €	293 786,47 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	864 035,00 €	139 426,25 €	369 007,92 €	20 814,36 €	41 000,00 €	293 786,47 €	- €

PROGRAMME 1110 - RESEAUX EAUX PLUVIALES ET DECI

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024 ET +
DEPENSES ACTUELLES	2 500 000,00 €	348 798,99 €	312 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	839 201,01 €	
DEPENSES PROPOSEES	2 500 000,00 €	348 798,99 €	283 034,66 €	1 227 000,00 €	500 000,00 €	141 166,35 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 500 000,00 €	348 798,99 €	283 034,66 €	1 227 000,00 €	500 000,00 €	141 166,35 €	- €

PROGRAMME 1111 - PÔLE MEDICAL DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 600 000,00 €	360 000,00 €	1 240 000,00 €				
DEPENSES PROPOSEES	1 985 290,00 €	134 855,00 €	1 850 435,00 €				- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 985 290,00 €	134 855,00 €	1 850 435,00 €	- €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1112 - BASSINS PHASE 1

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 365 000,00 €	363 000,00 €	500 000,00 €	502 000,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	8 626 400,00 €	26 403,60 €	27 100,00 €	171 000,00 €	1 536 100,00 €	1 788 600,00 €	5 077 196,40 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	8 626 400,00 €	26 403,60 €	27 100,00 €	171 000,00 €	1 536 100,00 €	1 788 600,00 €	5 077 196,40 €

PROGRAMME 1113 - MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026 ET +
DEPENSES ACTUELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	14 900 000,00 €	520 700,00 €	665 000,00 €	1 670 000,00 €	1 770 000,00 €	2 793 000,00 €	7 481 300,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	14 900 000,00 €	520 700,00 €	665 000,00 €	1 670 000,00 €	1 770 000,00 €	2 793 000,00 €	7 481 300,00 €

PROGRAMME 1114 - BARRAGES ET DIGUES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026 ET +
DEPENSES ACTUELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 950 000,00 €	367 600,00 €	270 600,00 €	230 500,00 €	455 500,00 €	370 000,00 €	255 800,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 950 000,00 €	367 600,00 €	270 600,00 €	230 500,00 €	455 500,00 €	370 000,00 €	255 800,00 €

7 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, DE TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET DE TAXES FONCIERES 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 56 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **MAINTIENT** le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour 2021 à 7,91 %
- ❖ **MAINTIENT** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 à 0,886 %
- ❖ **MAINTIENT** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2021 à 3,02 %
- ❖ **MAINTIENT** le taux de cotisation foncière économique pour 2021 à 28,81%

8 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **FIXE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 selon la répartition suivante :

BUSSY SAINT GEORGES	6,99%
BUSSY SAINT MARTIN	5,72%
CARNETIN	5,72%
CHALIFERT	5,72%
CHANTELOUP EN BRIE	5,81%
COLLÉGIEN	5,85%
CONCHES SUR GONDOIRE	5,84%
DAMP MART	5,72%
FERRIERES EN BRIE	5,67%
GOVERNES	5,72%

GUERMANTES	6,25%
JABLINES	5,72%
JOSSIGNY	5,72%
LAGNY SUR MARNE	6,31%
LESCHES	5,72%
MONTEVRAIN	7,11%
POMPONNE	5,85%
PONTCARRE	7,27%
SAINT THIBAUT DES VIGNES	5,91%
THORIGNY SUR MARNE	5,84%

9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021

Étant membre du conseil d'administration de l'AVIMEJ, Nadine BREYSSE ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** les subventions ci-dessous

	BP 2021
AVIMEJ	34 000,00
NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES FONC	25 000,00
NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES INV	15 000,00
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	45 000,00
HUB DE LA REUSSITE	15 000,00
CIDDF 91	4 100,00
COFINANCEMENT ACTIONS CISPD	20 000,00
PROVISIONS	100 000,00
TOTAL	258 100,00

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'objectifs entre les entités et la Communauté d'agglomération
- ❖ **DELEGUE** au Bureau communautaire l'attribution de subventions aux associations dans la limite de la ligne « provisions » inscrite au budget

10 - BUDGET PRIMITIF 2021 - PRINCIPAL

Il est précisé que le tableau des indemnités des élus a été joint au dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 54 voix Pour et 3 voix Contre.

3 voix contre : Michaël LOPEZ, Olivier PAJOT, Patrick ROULLE

- ❖ **ADOPTE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021
- ❖ **ARRETE** le montant de la variable « C » dans le calcul de la subvention à l'office de tourisme à 645 000 € pour 2021

13 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTTE** la reprise anticipée du résultat 2020 du budget assainissement en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 618 051,25 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 592 351,96 €
Couverture du besoin de financement (1068)	2 592 351,96 €

14 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT N°1-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACTUALISE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement du programme 2000 comme suit :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2019 ACTUALISES	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022
TOTAL ACTUEL DEPENSES	32 895 900,00 €	24 086 936,88 €	4 200 000,00 €	4 608 963,12 €	
TOTAL REALISE TTC	8 662 920,65 €	8 662 920,65 €			
TOTAL RESTE A REALISER HT	25 893 000,00 €	15 424 016,23 €	2 323 424,14 €	4 125 000,00 €	4 020 559,63 €
TOTAL PROPOSE DEPENSES	34 555 920,65 €	24 086 936,88 €	2 323 424,14 €	4 125 000,00 €	4 020 559,63 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	34 555 920,65 €	24 086 936,88 €	2 323 424,14 €	4 125 000,00 €	4 020 559,63 €

15 - BUDGET PRIMITIF 2021 - ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2021

18 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 57 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **ACCEPTe** la reprise du résultat 2020 du budget eau potable en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	261 925,79 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	163 374,83 €
Couverture du besoin de financement (1068)	163 374,83 €

19 - ACTUALISATION ET CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS DU BUDGET EAU POTABLE N°1-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 57 voix Pour et 1 voix Contre,

1 voix contre : Patrick ROULLE

- ❖ **ACTUALISE ET CREE** les autorisations de programme et les crédits de paiement du programme 3101 et 3102 pour le budget eau potable comme suit :

PROGRAMME 3101 - PPI "EAU POTABLE"

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
PPI "2015-2019" HT actuel	1 808 889,71 € 297 110,29 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	302 889,71 € 297 110,29 €	92 392,70 €
PPI "2015-2019" HT proposé (dont part RAR)	1 808 889,71 € 297 110,29 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	277 357,32 € 297 110,29 €	117 925,09 €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	574 467,61 €	117 925,09 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	134 668,22 €	226 565,07 €	780 371,91 €	272 002,10 €	574 467,61 €	117 925,09 €

PROGRAMME 3102 - PPI "EAU POTABLE 2021-2025"

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025
PPI "2021-2025" HT actuel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PPI "2021-2025" HT proposé	1 250 000,00 €	279 074,91 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	220 925,09 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	1 250 000,00 €	279 074,91 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	220 925,09 €

20 - BUDGET PRIMITIF 2021 - EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 57 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **ADOpte** le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2021

23 - REPRISE DU RESULTAT 2020 - BUDGET FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTe** la reprise du résultat 2020 du budget foncier en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	829 580,35 €

24 - BUDGET PRIMITIF 2021 - FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** le budget primitif du budget foncier pour l'exercice 2021

25 - CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE ET L'OFFICE DE TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectif entre la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et l'office de tourisme de Marne et Gondoire

26 - APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC COEUR DE VILLAGE A COLLEGIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.1523-2 et L.1523-3,

Vu le Code de l'Urbanisme pris notamment en son article R*311-5, R.*311-7 et R*311-9

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2012/031 en date du 14 mai 2012 définissant l'intérêt communautaire en matière d'aménagement,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2014/068 en date du 30 juin 2014 reconnaissant l'intérêt communautaire de l'opération d'aménagement dite rue de Melun à Collégien,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2015/052 en date du 29 juin 2015 définissant le périmètre, les objectifs et les modalités de la concertation de la future opération multi sites située rue de Melun à Collégien,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2016/058 en date du 27 juin 2016, la Communauté d'Agglomération portant approbation du dossier de création de la ZAC Cœur de Village à Collégien,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2016/059 en date du 27 juin 2016, concédant à la SPLA Marne et Gondoire Aménagement la réalisation de cette ZAC,

Vu le traité de concession de l'opération ZAC Cœur de Village à Collégien signé le 18 juillet 2016 entre la SPLA et la CAMG,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/131 en date du 7 décembre 2020, portant approbation de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de l'opération Cœur de Village à Collégien, relatif à la modification des articles 1 (objet de l'opération), 4 (date d'effet et durée de la concession portée à juillet 2025), 16 (financement des opérations), 21 (modalités d'imputation des charges de l'aménageur) et 25 (conséquences financières de l'expiration de la concession),

Vu l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de l'opération ZAC Cœur de Village à Collégien signé le 8 décembre 2020 entre la SPLA et la CAMG,

Vu le dossier de réalisation annexé à la présente délibération et comprenant le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ; le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ; les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps,

Considérant que la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Cœur de Village implique l'approbation du dossier de réalisation,

Considérant que le dossier de réalisation comprend, conformément aux dispositions de l'article R*.311-7 du Code de l'Urbanisme : le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ; le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ; les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 29 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 56 voix Pour et 2 Abstentions,

2 abstentions : Michaël LOPEZ, Olivier PAJOT

- ❖ **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC Cœur de village à Collégien comprenant le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ; le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ; les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps,
- ❖ **AUTORISE** le Président à effectuer toutes démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Communications du Président

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h12